

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JUILLET 2020**

Le 6 juillet 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Régis de COLNET, Thierry GOLLIOT, Mmes Michèle DEFERT, Florence MULTON, M. Didier PONCET, Jean-Luc DUBAN, Mmes Nadège ESTEVES, Véronique DETOUILLO, Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD  
Excusé : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à LEPOETRE Pierre

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2019
- 2) Compte administratif 2019
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- 4) Budget primitif 2020
- 5) SECODE : taxe sur les déchets réceptionnés
- 6) Indemnités des élus
- 7) Informations/questions diverses.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour : la demande de subvention au titre des amendes de police pour le financement des travaux de sécurité route de Boves et route de Cottency.  
L'assemblée accepte.

### **1) Compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion de la commission finances en date du 25 juin, réunion durant laquelle l'ensemble des données financières et budgétaires a été étudié.

Monsieur LEPOETRE présente le compte de gestion dressé par le comptable pour l'année

2019. Le document étant strictement identique au compte administratif de la commune, il n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée adopte le compte de gestion 2019.

## 2) Compte administratif 2019

L'assemblée désigne Monsieur LELIEVRE pour tenir la présidence de séance.

Il rappelle ensuite à l'assemblée les grands axes d'articulation du budget communal.

Monsieur LEPOETRE donne lecture des réalisations 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Il décline ensuite le résultat d'exécution du budget 2019 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 070 809,79	823 264,19
Dépenses	907 324,59	1 159 160,91
Résultat 2019	163 485,20	- 335 896,72
Report du résultat 2018	199 348,67	290 437,63
<b>Résultat cumulé</b>	<b>362 833,87</b>	<b>- 45 459,09</b>

Monsieur le Maire quitte la séance

Monsieur LELIEVRE demande à l'assemblée de procéder au vote du compte administratif 2019.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

## 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

<u>Compte tenu :</u>		
- du résultat de fonctionnement positif		362 833,87
- du résultat d'investissement (déficit)	-	45 459,09
- solde des restes à réaliser*d'investissement 2019 à reporter en 2020		13 952,00
<b>Soit un déficit d'investissement à couvrir obligatoirement en 2019</b>	<b>-</b>	<b>31 507,09</b>
<u>Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2019 en 2020</u>		
Couverture du besoin de financement en investissement 2020		31 507,09
Excédent à reporter en 2020 section de fonctionnement		331 326,78

Monsieur le Maire explique que l'excédent 2019 est élevé car, pour le financement du local technique, le choix a été fait de recourir à l'emprunt compte tenu des taux très bas.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

#### 4) Budget primitif 2020

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires 2020 :

##### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions budgétaires 2020</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>300 750,00</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	160 050,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	79 600,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	58 100,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>440 180,00</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 100,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 080,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	434 000,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>22 298,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>147 850,00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>8 800,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 600,00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>926 478,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>416 879,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 343 357,00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>95 400,00</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>590 393,00</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>271 579,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>31 244,00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>414,22</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>23 000,00</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>331 326,78</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 343 357,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 343 357,00</b>

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**  
(vue d'ensemble)

**DEPENSES**

	Report 2019	Prévisions 2020	Total
<b>EQUIPEMENT</b>			
Crèche	2 514,00		2 514,00
Mairie	9 143,00	31 000,00	40 143,00
Ecole	-	66 000,00	66 000,00
Cantine	-	6 000,00	6 000,00
Construction nouvelle Cantine	14 000,00	-	14 000,00
Salle des fêtes	-	5 000,00	5 000,00
Voirie	2 864,00	70 000,00	72 864,00
Aménagement d'espace	8 718,00	8 000,00	16 718,00
Atelier communal	-	10 000,00	10 000,00
Eglise	22 896,00	16 000,00	38 896,00
Acquisitions foncières	-	30 000,00	30 000,00
Construction atelier	736,00	500,00	1 236,00
Divers	47 000,00	20 000,00	67 000,00
Accessibilité-sécurité	21 187,00	130 000,00	151 187,00
Cimetière	-	10 000,00	10 000,00
Maison médicale	108 181,00	25 000,00	133 181,00
Raccordement gaz	-	5 000,00	5 000,00
Accueil dun commerce	-	135 925,00	135 925,00
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>237 239,00</b>	<b>568 425,00</b>	<b>805 664,00</b>
			-
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>			
Emprunt - remboursement capital	-	52 200,00	52 200,00
Remboursement caution		300,00	300,00
<b>TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>		<b>52 500,00</b>	<b>52 500,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>237 239,00</b>	<b>620 925,00</b>	<b>858 164,00</b>
DEFICIT 2019 REPORTE			45 459,00
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>903 623,00</b>

## RECETTES

	Report de 2019	Prévisions 2020	Total
<b>SUBVENTION D'EQUIPEMENT</b>			
<b>Nouvelle cantine (construction)</b>			-
- Solde subventions CAF et DETR	126 824,00		126 824,00
<b>Cantine</b>			-
-DETR table de tri		853,00	853,00
<b>Mairie</b>			-
- DETR et subv CAF matériel informatique	9 066,00		9 066,00
<b>Ecole</b>			-
- DETR Mobilier	2 458,00		2 458,00
- DETR éclairage LED		6 548,00	6 548,00
- DETR alarme		1 568,00	1 568,00
- DETR aménagement mézannine		3 550,00	3 550,00
- DETR aménagement cour de récréation		1 771,00	1 771,00
<b>Eglise</b>			-
- Subv Départ et "les Amis de l'église" pour tableau	10 100,00		10 100,00
<b>Accessibilité sécurité</b>			-
-DETR Accessibilité Poste et Mairie	6 586,00		6 586,00
<b>Maison médicale</b>			-
- DETR travaux	22 740,00		22 740,00
- DETR Réfection de la toiture		6 101,00	6 101,00
<b>Aménagement d'espace (Subv Région)</b>			-
- Subv Région - arbres		4 859,00	4 859,00
			-
<b>TOTAL SUBVENTION D'EQUIPEMENT</b>	<b>177 774,00</b>	<b>25 250,00</b>	<b>203 024,00</b>
Nouvelle cantine (emprunt CAF)	73 417,00		73 417,00
<b>TOTAL EMPRUNT</b>	<b>73 417,00</b>	<b>-</b>	<b>73 417,00</b>
<b>Autres recettes</b>			
FCTVA		157 745,00	157 745,00
Taxe d'aménagement		20 000,00	20 000,00
Caution maison médicale		1 050,00	1 050,00
Excédent de Fonctionnement capitalisé		31 507,00	31 507,00
<b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>		<b>210 302,00</b>	<b>210 302,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>251 191,00</b>	<b>235 552,00</b>	<b>486 743,00</b>
<b>Recettes d'ordre</b>			
Amortissement		27 872,00	27 872,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>27 872,00</b>	<b>27 872,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>251 191,00</b>	<b>263 424,00</b>	<b>514 615,00</b>
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT. PREVU		389 007,00	389 007,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>251 191,00</b>	<b>652 431,00</b>	<b>903 623,00</b>

Monsieur LEPOETRE déroule ensuite les subventions qui seront accordées aux associations :

	Subv 2019	Proposition 2020
Crèche Parentale selon convention	31 000,00	31 000,00
Familles Rurales	5 000,00	5 000,00
Comité de Jumelage	1 200,00	1 200,00
Comité d' Animation	150,00	150,00
Société de chasse	170,00	170,00
Scrapbooking	200,00	
Pétanque	150,00	150,00
Temps libre	250,00	250,00
Les Amis de l'église	-	
Club de danse dans 'N CO	250,00	
<b>TOTAL</b>	<b>38 370,00</b>	<b>37 920,00</b>

Monsieur le Maire précise que le club de DANSE doit recevoir une subvention d'AMIENS METROLE et que le « SCRAPBOOKING » n'a pas fait de demande pour le moment.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité.

#### **5) SECODE : taxe sur les déchets réceptionnés**

Monsieur LEPOETRE rappelle que la taxe d'enfouissement des déchets est fixée à 1,5 E la tonne enfouie et est perçue également par la commune de Boves.  
Le montant de la recette attendu pour 2020 est 83 703.14 Euros pour 198 867 tonnes enfouies en 2019. Il précise que l'enfouissement des déchets pour la SECODE est une activité qui risque de disparaître dans un avenir proche (2026/2027).

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

La taxe d'enfouissement des déchets est reconduite à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle sera perçue en 2021 sur le tonnage réceptionné en 2020.

#### **6) Indemnités des élus**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux délégations ont été données : la gestion des espaces verts à Monsieur PONCET et la gestion de la voirie communale et rurale à Monsieur DUBAN. Il propose de fixer l'indemnité à 4% et rappelle le montant de toutes

les indemnités versées aux élus :

Nom	Fonction	% indice 1027	Montant
Pierre LEPOETRE	Maire	51.60%	2 006.93
Patrick LELIEVRE	1 <sup>er</sup> Adjoint	14.20%	552.29
Marie ZOUINI	2 <sup>ème</sup> Adjointe	14.20%	552.29
Yvan DERAMBURE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	14.20%	552.29
Michèle DEFERT	Conseillère déléguée	10.20%	396.72
Régis de COLNET	Conseiller délégué	4.00%	155.58
Didier PONCET	Conseiller délégué	4.00%	155.58
Jean-Luc DUBAN	Conseiller délégué	4.00%	155.58

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Les indemnités des élus ci-dessus sont adoptées à l'unanimité

## **7) Aménagement de sécurité route de Cottency et route de Boves - Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée qu'il s'agit de formuler une demande de subvention au titre des amendes de police (Département) pour les travaux route de Boves et route de Cottency (écluses et chicane). Il ajoute que le montant des travaux est moins élevé qu'initialement car une partie est prise en charge directement par le Département. Il présente le plan de financement :

<b>Montant TTC</b>	<b>70 160.27</b>
Montant HT de l'opération	54 812.71
Subvention au titre des amendes de police 30%	16 443.81
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	53 716.46

Monsieur le Maire ajoute qu'à ce chiffrage il faudra ajouter l'éclairage.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée approuve le projet, le plan de financement et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

## **8) Informations/questions diverses.**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Réunion de conseil prévue le 10 juillet pour la désignation des délégués et suppléants pour le vote des sénatoriales de septembre
- Passage du géomètre du cadastre au mois de juillet
- Jeudi 9 juillet : réunion AMIENS METROPOLE pour le vote du Président et des vice-présidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30